

**Nombre de membres****en exercice:** 10**Séance du lundi 22 octobre 2018**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux octobre l'assemblée régulièrement convoqué le 16 octobre 2018, s'est réuni sous la présidence de Dominique LEGRESY.

**Présents :** 10**Votants:** 10**Sont présents:** Dominique LEGRESY, Gisèle BOUZOU, Bernard CAISSO, Sylvie CHIMINELLO, Marielle COLOMB, Marie-Claire DELMAS, Benjamin FRANCOUAL, Ludovic LECOUSTRE, Olivier QUERCY, Hervé VALETTE**Représentés:****Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Sylvie CHIMINELLO**Objet: Prolongation du contrat de l'employé communal - 2018\_032**

Monsieur le maire **expose** que le contrat de l'employé communal se termine le 21 octobre 2018.

Mr le Maire **propose** selon la loi de 1988,88-145 article 3§1:

- de prolonger son contrat par un accroissement temporaire d'activité de 15h,
- de pouvoir porter à 18h semaine par avenant au contrat afin de réaliser quelques travaux lors des travaux de réhabilitation de la mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

**Décide** de prolonger le contrat

Pour 9

Contre 1

**Objet: Loyers des logements communaux - 2018\_033**

Mr le maire **expose** que selon le contrat, la révision du loyer se fait sur l'indice de référence du deuxième trimestre 2018. Il se calcule comme suit :

Ancien loyer x  $\frac{\text{(indice 2ème trimestre 2018)}}{\text{(indice 2ème trimestre 2017)}} =$

$314.99 \times \frac{127.77 \text{ (indice 2ème trimestre 2018)}}{126.19 \text{ (indice 2ème trimestre 2017)}} = 318.94\text{€}$

Mr le maire **propose** une augmentation de loyer de 3.94€ par rapport à 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

**Décide à l'unanimité** une augmentation de loyer de 3.94€ par rapport à 2017 à compter du 1er janvier 2019

**Objet: Convention salle des fêtes - 2018\_034**

Mr le maire **expose** que face à certaines demandes de location de la salle des fêtes, il est important d'ajouter que

- le tarif préférentiel concerne les habitants de la commune payant la taxe d'habitation celle-ci sera demandé avec le contrat de réservation

- la gratuité est accordée aux associations de la commune pour une activité de cette association et non pour une utilisation personnelle d'adhérents à l'association.

Mr le Maire **propose** d'ajouter à la convention location salle des fêtes les points exposés ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

**Décide à l'unanimité**

d'ajouter au contrat les deux points suivants

- le tarif préférentiel concerne les habitants de la commune payant la taxe d'habitationa fournir au contrat de réservation
- la gratuité est accordée aux associations de la commune pour une activité de cette association et non pour une utilisation personnelle d'adhérents à l'association.

**Objet: REISSA - 2018\_035**

La maire **expose** que l'association REISSA suite à sa demande de financement du centre social et culturel à hauteur de 4 euros par habitant.

Nous avons par la délibération 2018\_015 décidé à l'unanimité de participer aux financement à condition que l'ensemble des communes concernées participent à la même hauteur.

A ce jour les 4 communes souhaitant quitter la communauté de commune du Grand-Figeac ne souhaitent participer au financement.

Dans la mesure où cela n'a pas de conséquence sur le montant de la participation financière, Mr le Maire **propose** au conseil municipal de maintenir son soutien à l'association REISSA.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **décide de maintenir son soutien** à l'association REISSA

Cependant le conseil municipal restera attentif aux résultats des exercices financiers et souhaite recevoir quand ils seront publiés les bilans d'exercices.

Nous serons également attentifs au tarifs mis en place pour les communes non participants au financement et se réserve le droit de réviser notre position chaque année.

Pour :6

Contre :0

Abstention :4

**Questions diverses :**

Monsieur le Maire informe le conseil que la bibliothèque sera non plus desservie par le bibliobus mais au moyen d'un véhicule léger. Le premier passage aura lieu le 12 février 2019.

Monsieur le Maire informe le conseil que le président du syndicat mixte LOT Numérique a répondu concernant la sortie de la zone blanche qu'il n'avait aucun pouvoir en la matière. L'Etat a désigné la société FREE pour réaliser le programme de sortie de la « zone blanche » dans un délai maximum de 18 mois. Nous attendons un contact de la dite société.

Madame Delmas évoque la solidarité avec nos collègues élus et concitoyens de l'Aude. Monsieur le Maire lui demande de se rapprocher de l'AMF afin d'avoir des renseignements sur le matériel nécessaire et sur l'acheminement.

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il est possible d'organiser une campagne de stérilisation des chats errants. Une aide peut être sollicitée auprès de l'association « 30 millions d'amis ». Il est nécessaire de faire un état des lieux des demandes et de leurs localisations.

Monsieur le Maire informe avoir rencontré Mr Guillard le 15 octobre. Celui-ci est venu est faire part de possibles dons de plantes et de partage de son savoir faire. Il a été proposé que ce Monsieur soit reçu par plusieurs personnes du conseil afin de mieux comprendre ses propositions et échanger sur les actions qu'il a déjà entreprises. Un courrier sera envoyé et lui proposera un rendez-vous jeudi 25 Octobre à 18h30.

Monsieur le Maire se fait le porte parole de Monsieur Caisso, référent en la matière, et indique que dans le cadre de la trame verte et bleue plusieurs actions ont et vont être menées : pose de plaques à reptiles, mise en place du verger conservatoire le samedi 10 novembre, et une animation autour des mares le samedi 24 novembre à 9h30 au lac du cournilou. Par ailleurs une animation dans le cadre des Causserie aura lieu le vendredi 15 Février 2019 et aura pour thème : la faune cachée de nos jardins.

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à une longue procédure de plus de un an, la Commune est dans l'obligation de verser des indemnités chômage à Monsieur Gilles. Celles-ci lui ont été payées à hauteur de 6166,16 euros.

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de la transition énergétique la commune bénéficie d'une aide pour équiper les lampadaires à ampoule de la technologie LED. Ce passage devrait ce faire d'ici à la fin de l'année. Par ailleurs la deuxième partie de l'élagage du pont au château de Goudou devrait se faire en Janvier 2019

Monsieur Lecoustre rend compte de la réunion sur la politique incitative qui va être mise en place pour la gestion des ordures ménagères.

Monsieur le Maire, suite à un courrier de la préfecture, demande si le conseil souhaite réorganiser un exercice pour le PCS. Pour le moment cela ne paraît pas opportun au regard du calendrier. En revanche le listing de la population doit être remis à jour.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'au dernier conseil communautaire a été évoqué la GEMAPI (Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) cette gestion est une nouvelle compétence imposée par l'Etat aux Communautés de communes mais sans l'enveloppe budgétaire qui va avec. Il est demandé aux communautés de voter une recette attendue (elle a été votée à hauteur de 500 000 euros pour le Grand Figeac) qui par un savant calcul sera répercutée sur les feuilles d'impôts fonciers dans la colonne « GEMAPI ». Monsieur le Maire indique qu'il s'est abstenu lors de ce vote.

Monsieur le Maire informe que la commission travaux va se réunir très prochainement pour étudier les propositions de l'architecte.

Madame Marlas du Parc nous informe que le Parc Naturel des Causses du Quercy, du fait du Label Géoparc, a un nouveau logo que nous sommes invités à utiliser.

Monsieur le Maire informe que lors de sa dernière réunion la commission élection a proposé à vingt-cinq personnes de s'inscrire sur la liste électorale de CORN et à 13 personnes de s'inscrire sur leur nouveau lieu de résidence.

Madame Delmas tient à souligner le bienfait de l'installation du nouveau panneau de rappel de limitation de vitesse 50 km/h à l'entrée du village coté Laparrot. Par ailleurs elle souligne une forte odeur au niveau des poubelles enterrées.

Calendrier :

Le 30 octobre conseil communautaire à CORN

Le 8 novembre : Réunion territoriale du secteur ouest à BRENGUES

La Cérémonies du 11 novembre aura lieu à 11h et sera suivi d'un vin d'honneur.

Le 5 novembre réunion de préparation du comice agricole

Le 6 novembre conseil École à Livernon et à Assier.

Fin 23h30